

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1874.

Érection de la commune de Sorinne-la-Longue, province de Namur (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. WASSEIGE.

MESSIEURS,

La commission spéciale à laquelle vous avez bien voulu renvoyer l'examen du projet de loi tendant à séparer la section de Sorinne de la commune d'Assesse, province de Namur, pour l'ériger en commune distincte sous le nom de Sorinne-la-Longue, vous en propose l'adoption à l'unanimité de ses membres.

En effet, il résulte des pièces du dossier, que toutes les autorités consultées sont actuellement parfaitement d'accord, moyennant certaines conditions contenues dans la délibération du conseil communal d'Assesse, du 23 juin 1873, auxquelles ont adhéré les membres dudit conseil appartenant à la section de Sorinne.

D'autre part, le commissaire d'arrondissement, la Députation permanente, sur l'avis conforme de celui de ses membres chargés de faire sur les lieux mêmes, une enquête préalable, le conseil provincial aussi sur la proposition de la commission à laquelle la demande de Sorinne avait été renvoyée, et enfin, le gouverneur de la province de son côté, tous sont unanimement d'avis que la demande de Sorinne doit être accueillie et que la séparation projetée est également favorable à Assesse et à Sorinne.

Un accord aussi général ne pouvait reposer que sur des raisons sérieuses et évidentes, c'est ce dont votre commission s'est convaincue par l'examen du dossier et c'est ce qui l'a engagée à vous proposer purement et simplement l'adoption du projet de loi tel qu'il vous est soumis par le Gouvernement.

Le Rapporteur,
A. WASSEIGE.

Le Président,
F. MONCHEUR.

(1) Projet de loi, n^o 134.

(2) La commission était composée de MM. MONCHEUR, président, CORNESSE, DE BAILLET-LATOUR, MOUTONET WASSEIGE.